BULLETIN DES MARETS

N° 218 - janvier 2025

L'école des Marêts peu de temps avant sa fermeture.
La proximité ne cesse de s'éloigner……

« ACCROCHÉ AUX RIDEAUX COMME LES VIEILLES FILLES……

……Tu regardes ton peuple éteindre les hameaux » (Louis Capart)

C'était il y a une cinquantaine d'années déjà ! Et mon ami Louis, que je vous invite par ailleurs à retrouver ou découvrir sur Internet, regrettait déjà le lent poison de la désertification rurale qui intoxiquait et asséchait les campagnes, en particulier dans le sud de la France. C'était l'époque d'après Mai 68, le temps du changement, des espérances, des attentes illusoires d'un monde nouveau, d'un départ vers la nature, l'entraide, l'amitié, pour redonner vie à ces hameaux qui se mouraient. C'était beau comme une tragédie antique. Beau parce qu'espérance, tragédie parce que réalité qui se confronte au monde tel qu'il a été et qu'il est de plus en plus. Beaucoup ont tenté leur chance, beaucoup ont échoué mais certains ont planté des graines encore vivaces. C'était dur, c'était long mais cela a parfois été possible et les exemples sont malgré tout assez nombreux de villages qui se sont réveillés parce que des sonneurs d'alerte, étrangers au pays local, avaient débarqué et s'étaient mis à construire des projets de proximité sociale en ne faisant rien seuls, rien contre les autres mais tout avec les autres, ceux qui avaient été séduits ou avaient bien voulu tenter le coup.

Peu de réussite certes, beaucoup d'échecs il est vrai, dans ce monde de l'argent roi qui anéantit trop souvent les relations sociétales, le vivre ensemble, parce qu'il diffuse de fausses valeurs qui n'auraient logiquement rien à faire dans un monde fondé sur la relation humaine. Rêver ou mourir, l'utopie ou la mort comme l'écrivait René Dumont. René Dumont ? Souvenez vous ou découvrez cet homme qui en 1974, candidat à l'élection présidentielle, était apparu sur nos vieux écrans de TV avec un verre d'eau en disant : « attention ! Si l'on ne fait rien, cette eau sera de plus en plus rare ». Considéré comme marginal un peu foldingue, ou au mieux comme un original amusant, ou inquiétant ! il a fait rire nombre de personnes se sentant intelligentes et plus à même de prendre en mains les intérêts de la Nation, et les leurs !

Et pourtant !!! N'avait-il donc pas raison cet écolo de la première heure qui prônait la prise de responsabilité collective pour pouvoir subsister en respectant tout à la fois la nature et son environnement humain. Le monde va de plus en plus mal sur ces deux points, sans parler de tous les autres. Nous vivons dans une société qui déshumanise de plus en plus, qui éloigne du citoyen quasiment tous les services publics lesquels s'amenuisent comme peau de chagrin. La fracture numérique isole et fait perdre confiance en soi. Tout devient compliqué, avec des normes administratives défiant toute bonne connaissance. Que reste-t-il de nos services de proximités ? Les commerces ? Dispersés. Les hôpitaux concentrés de plus en plus loin, avec de moins en moins de personnel. La Poste ? Au mieux, souvent une petite agence qui a succédé au bureau de poste ancestral avec des plages horaires réduites. Il reste encore heureusement facteurs et factrices, acteurs importants du lien social. Et les mairies, dernier échelon de proximité citoyenne et républicaine. Et parfois encore les écoles, mais de moins en moins nombreuses car sacrifiées sur l'autel du Grand Manitou de la Finance Perverse. Et pourtant, elles sont si importantes sur le plan sociétal, éducatif, environnemental, historique, patrimonial, ces écoles de village, marqueurs indélébiles des relations de proximité indispensables à une vie aussi harmonieuse que possible. Oui, cela coûte cher et pèse sur nos budgets communaux. Comme pèserait sur le budget national un renforcement important du nombre de professionnels qualifiés et donc bien formés en amont pour intervenir dans tous les domaines sociétaux en déliquescence : services à la personne, santé, psychiatrie, SDF, réfugiés, enfance en danger, femmes battues etc.… Oui, cela coûterait toujours moins cher de regrouper, de densifier, de déshumaniser de plus en plus car chaque regroupement supprime du personnel. Moins cher ? Assurément pour l'immédiat, le temps court. Mais à terme ? Personne ne peut réellement contester le fait que guérir ou tenter de guérir coûte en fait bien plus cher que prévenir. Et c'est à chacun de ceux qui pensent qualité sociétale plutôt que finance d'agir s'il le peut, de dire au moins en tout cas qu'il n'est pas d'accord .

Gérard COGNYL

Au petit bonheur... la chance !

La malchance vient en fait de ce qu'il vient de m'arriver, avenue de la Voulzie à Provins, alors qu'au volant de ma voiture à boîte automatique achetée il y a maintenant un an, je me trouve dans une file assez dense : Je sens comme un choc que je situe instantanément au niveau de mon train arrière, côté gauche, choc suivi du bruit caractéristique d'une roue qui se trouve sur la jante. Je sens également une légère inclinaison du véhicule dont l'écran sur le tableau de bord m'indique que j'ai une perte de pression à cette roue. Pris dans cette file, je m'arrête au plus près, sur le parking d'une supérette, toute proche et constate qu'effectivement, ma roue arrière gauche est sur la jante ! Instantanément, malgré mon handicap, mes deux cannes anglaises et la perspective d'une intervention au niveau des pâquerettes, je choisis de remédier à cette situation et sort ma roue de secours du coffre arrière et le matériel qui va me permettre de résoudre ce problème. Alors que je suis en train, avec difficulté de positionner mon cric, un jeune homme s'adresse à moi et me demande s'il peut me donner un coup de main : je ne cache pas mon soulagement et en moins d'un quart d'heure, il assure de façon opérationnelle et remarquable !

Je le remercie lui assurant à quel point son intervention m'a soulagé, à divers titres, et nous échangeons le plus simplement du monde, entre autres nos prénoms et numéros de téléphone. Ce Valentin réside dans une localité voisine, proche de Provins, et nous mettons en commun la connaissance de certains éléments de vie. Je me permets de lui dire à quel point cette malchance qui s'est matérialisée par le constat de l'état de ce pneu pratiquement neuf à l'origine et montrant une belle perforation, me sensibilise au point que j'en éprouve du bonheur : dans le contexte socio-politico- météorologique de ces derniers mois, je lui déclare à quel point ce que nous venons de vivre, grâce à son intervention, m'a fait, me fait le plus grand bien. Comme le dit Gérard Cognyl dans ses écrits mensuels de ce bulletin, l'important est de partager, d'être sensible avec ce souci de compréhension et de faire ensemble et non en opposition rivale... Les jours à venir, me sourient...

Rémi TILLET

Mots croisés du père Noël

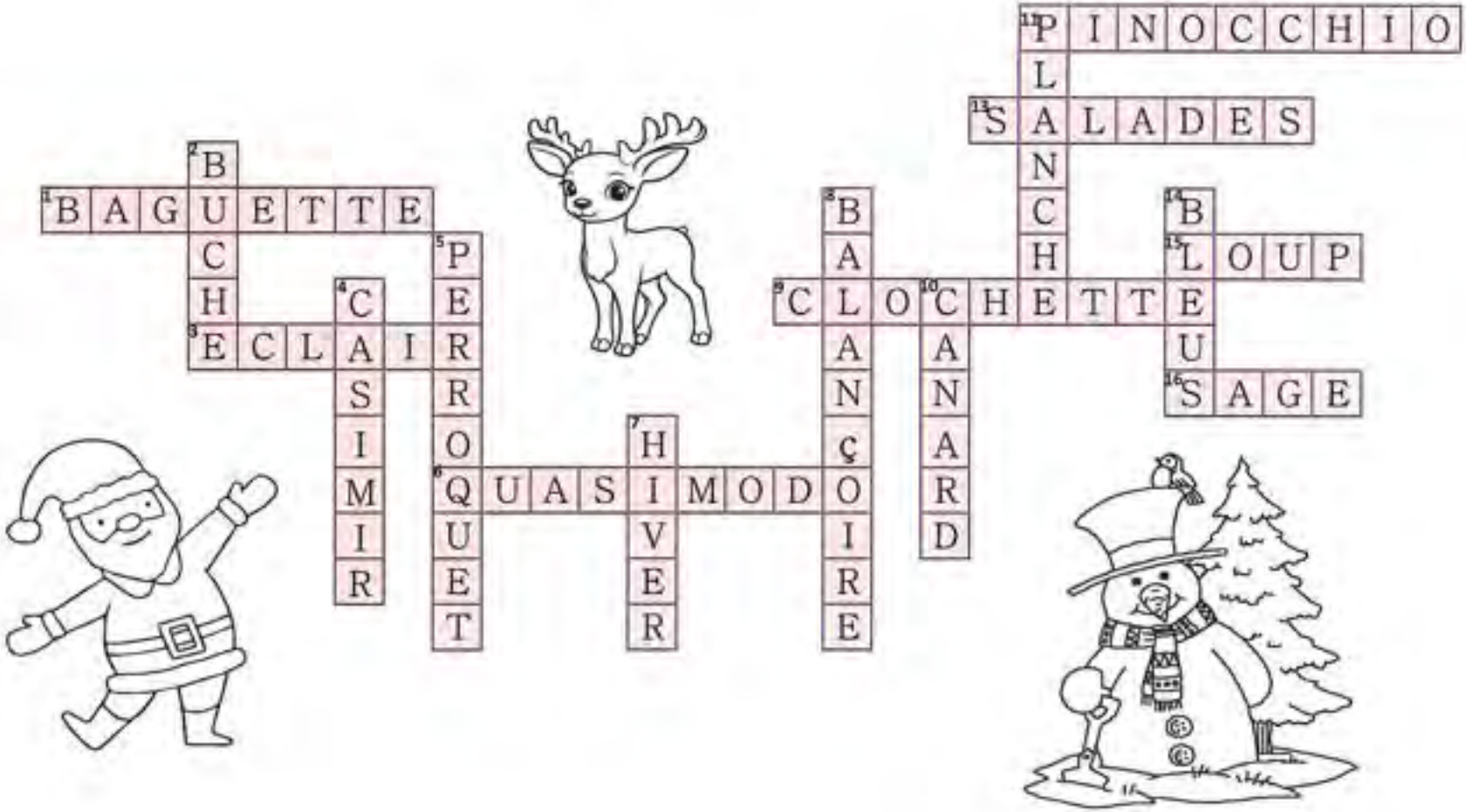

AQUIBrie

Info Piezo

Octobre 2024 à Janvier 2025

Association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie

n°59 – 21 janvier 2025

Où en est le niveau de la nappe des calcaires de Champigny ?

Synthèse

La pluviométrie

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Elevée	Moyenne	Moyenne	Elevée

Après les réactions de la nappe, + ou - marquées suivant les secteurs, suite aux pluies intenses du 9 octobre, la recharge de la nappe du Champigny a démarré à la mi-novembre sur tout le territoire. **Entre ce bon démarrage et la recharge exceptionnelle de l'hiver précédent, les niveaux de nappe sont déjà très satisfaisants** sur tout le territoire. En plusieurs endroits, ils dépassent même les plus hauts niveaux mesurés depuis 2003.

Le niveau de la nappe

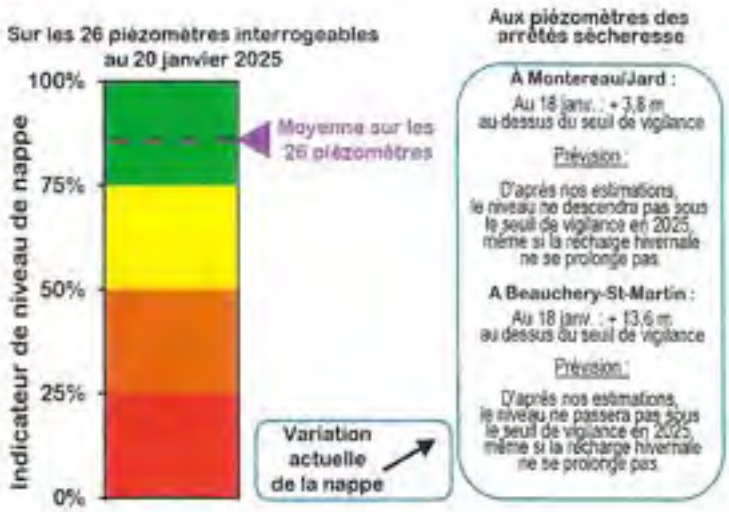

Prélèvement sur le ru des Hauldres en crue à Moissy-C. le 10 octobre (1,1 m³/s)

Contrôle du niveau mesuré par la station au piézomètre du CD77 d'Evry-Grégy le 17 novembre

Jaugeage du ru d'Avon (affluent de l'Yerres) au lieu-dit Pecqueux en crue le 6 décembre (0,6 m³/s)

Le ru d'Ancoeur en crue le 2 janvier (2,6 m³/s

La pluviométrie, le moteur de la nappe

Après un mois de septembre exceptionnellement pluvieux, le mois d'octobre a aussi été très humide. Les pluies de novembre et décembre sont restées davantage dans les moyennes. Les 18 premiers jours de 2025 ont été bien arrosés, puisqu'à cette date, on dépasse déjà le cumul moyen pour un mois de janvier, à Melun et Nangis !

Aux stations historiques de Météo-France à :

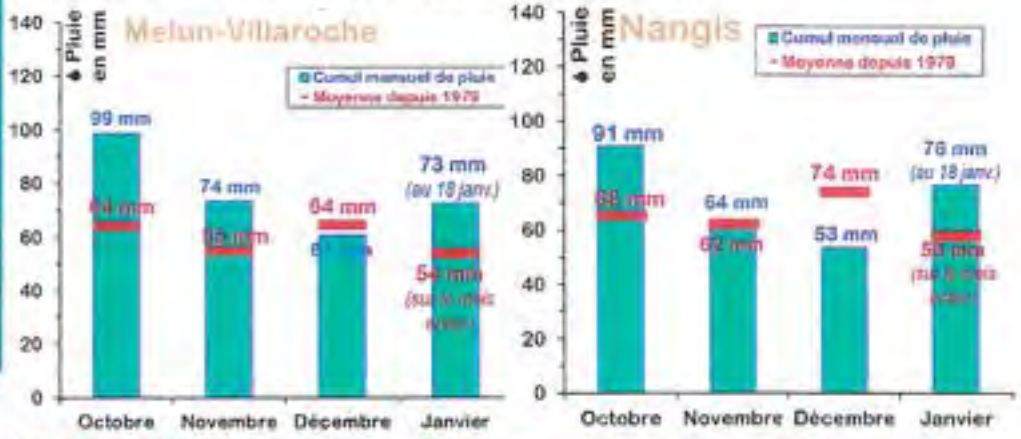

Les sols sont saturés en eau depuis le 19 novembre

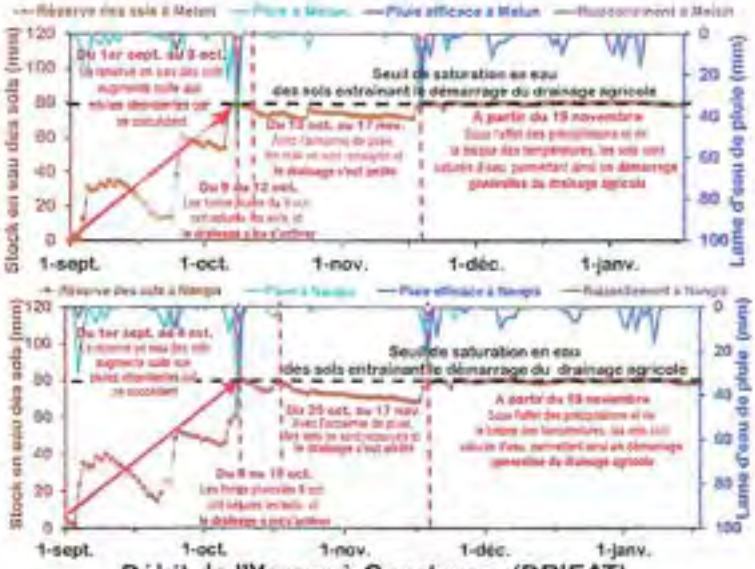

Débit de l'Yerres à Courtomer (DRIEAT)

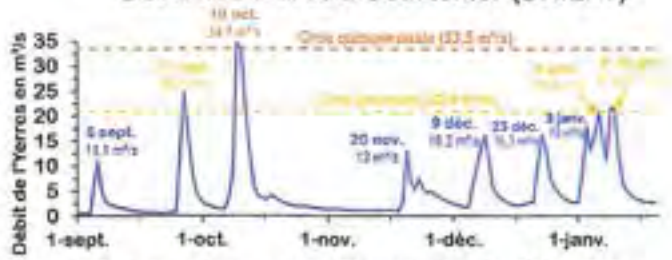

Débit de l'Ancoeur à Blandy-les-T. (DRIEAT)

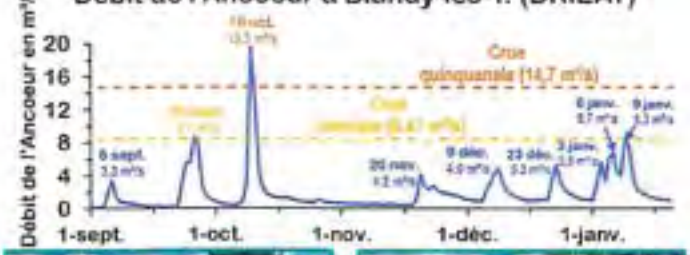

L'Ancoeur à Saint-Ouen-en-B. et l'Yerres à Nesles-en-B., en crue le 10 octobre

En bref :

Les pluies intenses du 9 octobre (+ de 50 mm à Melun et Nangis) ont généré du ruissellement et saturé les sols, activant temporairement les drains agricoles. En conséquence les cours d'eau ont fortement réagi, avec des débits qui ont notamment dépassé les pics de crues quinquennales pour l'Yerres et l'Ancoeur et le pic de crue décennale pour l'Aubetin. Ces crues ont aussi entrainé de la recharge pour la nappe via les zones infiltrantes des cours d'eau.

L'accalmie de pluie jusqu'au 17 novembre a permis ensuite aux sols de se ressuyer, et les drains se sont arrêtés de couler*.

Avec la reprise des pluies le 19 novembre, et la baisse des températures, les sols ont été très vite saturés d'eau. Dès lors, chaque pluie a entrainé une réaction des rivières et induit de la recharge de nappe.

**Des drains ont toutefois pu continuer de couler, écrêtant la nappe superficielle du Brie qui se trouve à quelques mètres de profondeur sous le plateau briard.*

Débit de l'Aubetin à Pommeuse (DRIEAT)

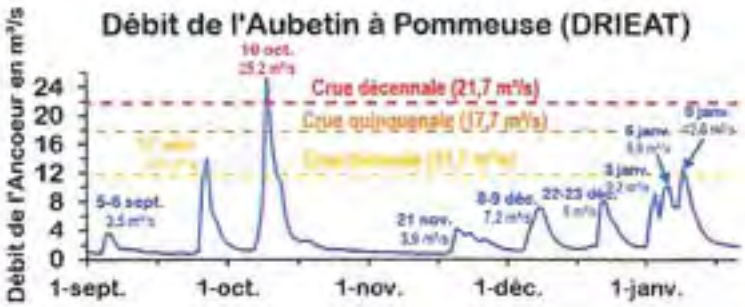

Situation piézométrique de la nappe du Champigny

Aux piézomètres de référence des arrêtés sécheresse :

- À l'ouest de la nappe :

À Montereau/Jard *(MAJ au 20 janv.)*

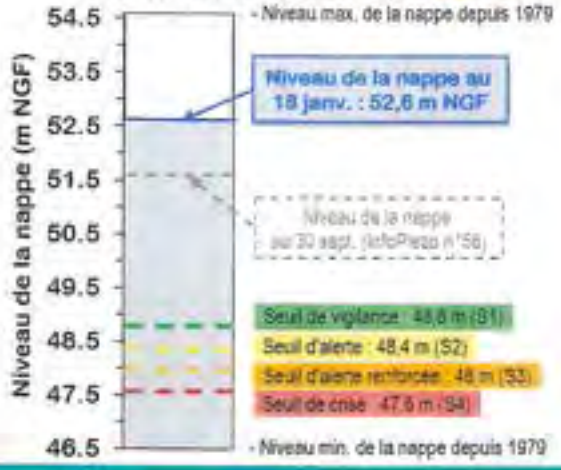

- À l'est de la nappe :

À Beauchery-Saint-Martin *(MAJ au 20 janv.)*

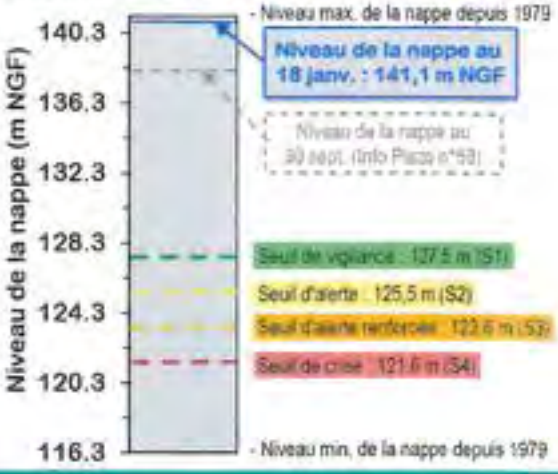

En bref :

Il y a eu 2 épisodes de recharge : après les pluies intenses du 9 octobre (remontée du niveau de 0,6 m au piézomètre de Montereau/Jard et 2,3 m à Beauchery-St-Martin), et à partir de la mi-novembre, avec une remontée des niveaux qui est toujours en cours (déjà + 0,5 m à Montereau/Jard et +2,1 m à Beauchery-St-M.).

Grâce à la recharge exceptionnelle de l'hiver 2023-2024, et au bon démarrage de la recharge 2024-2025, **les niveaux à Montereau/Jard et Beauchery-St-Martin au 18 janvier sont déjà bien au-dessus des seuils de vigilance** (respectivement +3,8 m et +13,6 m au-dessus). On s'attend même à ce que le niveau à Beauchery-St-M. dépasse dans les prochaines semaines son précédent record (142,1 m NGF en mai 2001). En revanche à Montereau/Jard, il est peu probable que le niveau puisse remonter aussi haut que dans les années 80 (54,6 m NGF en mai 1983), en raison de l'augmentation des prélèvements dans le secteur entre ces 2 périodes.

D'après les cycles de recharge et de vidange de nappe observés au piézomètre de Montereau/Jard depuis 2013, le niveau de la nappe ne passera pas sous le seuil de vigilance en 2025, même si la recharge hivernale actuelle ne se prolonge pas.

Piézomètre de Montereau/Jard
Réseau Ministère de la Transition écologique - BRGM

MAJ : 20 janv. 2025 - Date dernière donnée : 18 janv. 2025

Réseau Ministère de la Transition écologique et solidaire - BRGM

D'après les cycles de recharge et de vidange de la nappe observés depuis 2013 à Beauchery-St-Martin, le niveau de la nappe ne passera pas sous le seuil de vigilance en 2025, même si la recharge hivernale actuelle ne se prolonge pas.

Pour les autres piézomètres du territoire :

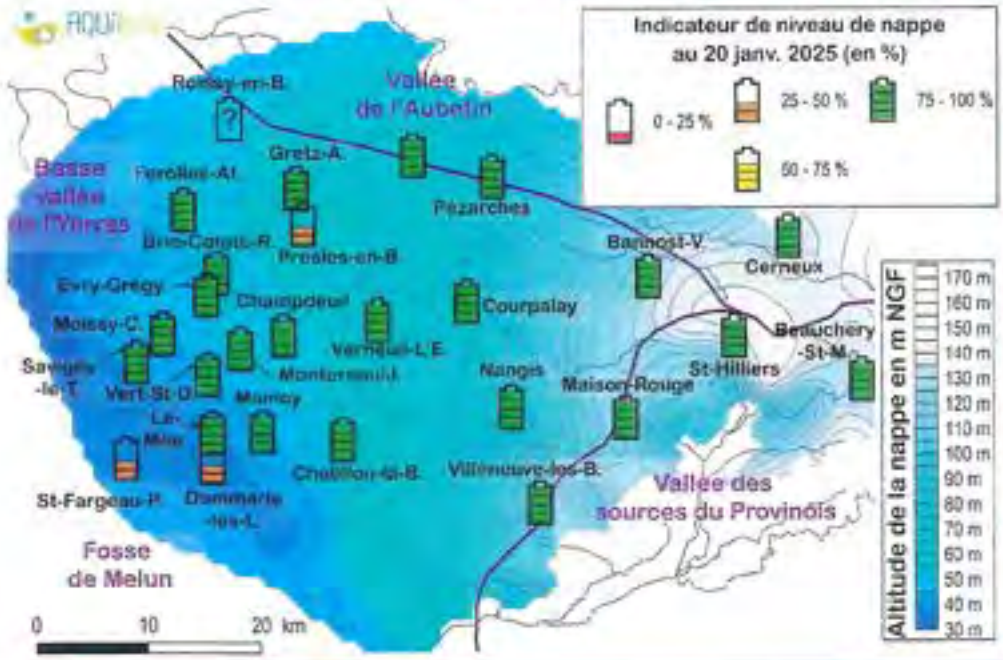

L'indicateur de niveau de nappe indique, à la manière d'une jauge comprise entre 0 et 100, quelle est la position du niveau de la nappe par rapport aux niveaux minimum et maximum mesurés au piézomètre depuis 2003.

En bref :

Après les réactions de la nappe, + ou - marquées suivant les secteurs, générées par les pluies intenses du 9 octobre, la recharge de la nappe a démarré à la mi-novembre dans l'ensemble des secteurs de la nappe, et elle est toujours en cours. **Sur les 26 piézomètres interrogeables au 20 janvier, 23 présentent un taux de remplissage très satisfaisant** (>75%), **et 11 d'entre eux ont même enregistré des niveaux de nappe les plus hauts depuis 2003** (Cerneux et Beauchery-St-M. à l'est, Pézarches en amont de l'Yerres, Férolles-A. sur le bassin du Réveillon, Verneuil-l'E. et Champdeuil le long de l'Yerres, Maincy en aval du bassin de l'Almont-Ancoeur, Montereau/J., Vert-St-D., Moissy-Cramayel, et Savigny-le-T. dans la fosse de Melun).

Seuls 3 piézomètres présentent un taux de remplissage inférieur à 50% : Presles-en-Brie, où la nappe est très réactive et où le niveau redescend rapidement à une cote de base après chaque crue de la Marsange, et Dammarie-les-L et Saint-Fargeau-P., dont les niveaux sont stabilisés avec celui de la Seine.

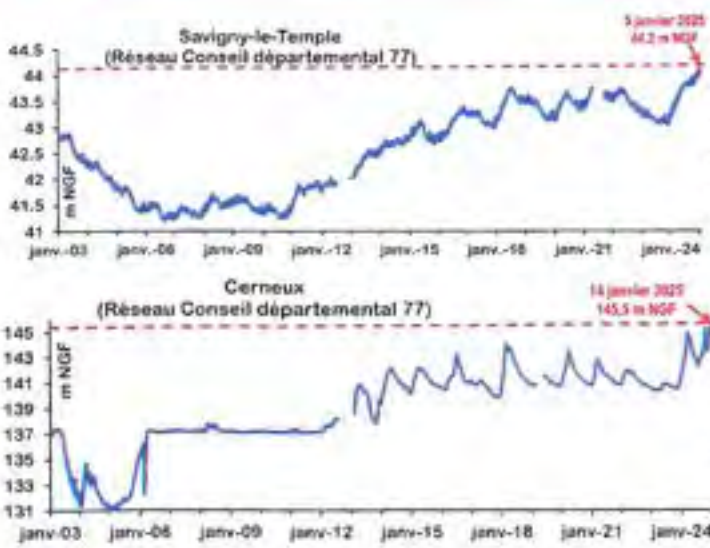

Evolution du niveau de la nappe au piézomètre du CD77 de Savigny-le-T. et Cerneux

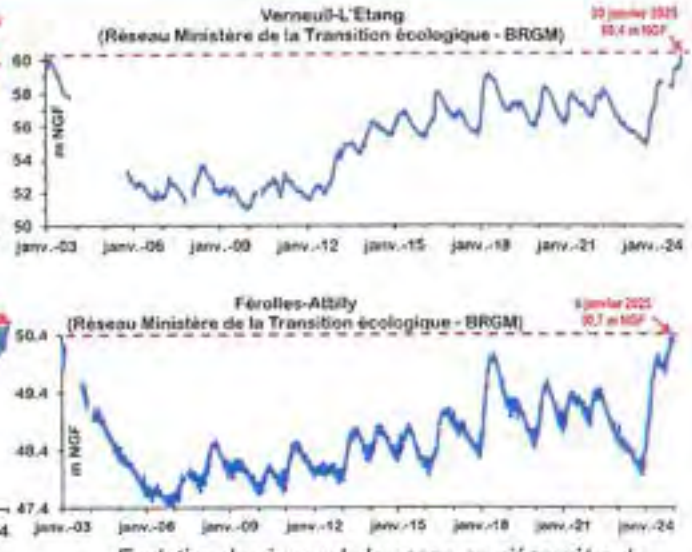

Evolution du niveau de la nappe au piézomètre du BRGM de Verneuil-L'E. et Férolles-A.

Une destinée intimement liée à celle des seigneurs des lieux

Des sources écrites du XIIIe siècle évoquent la fondation, en 1229, d'une chapelle des Marêts et l'existence d'une seigneurie sur le site. C'est probablement vers le milieu de la guerre de Cent Ans qu'est construite l'enceinte fortifiée du château, fief de la famille de Sergines, puis des Verjus. Pierre Bureau s'en porte ensuite acquéreur.

Sans postérité, il lègue, en 1492, sa terre des Marêts à son beau-frère Guillaume Dauvet, conseiller au Parlement de Paris et fils de Jean Dauvet secrétaire du roi Charles VII. Dès lors ce petit fief agricole dans la mouvance provinoise va suivre les évolutions de la riche famille de dignitaires parisiens à laquelle il échoit.

Pierre Dauvet des Marêts, petit-fils de Guillaume, gentilhomme de la chambre du roi, et son épouse, Marthe de Rouvroy de Saint-Simon Sandricourt, font bâtir, puis ériger en paroisse, vers 1580, l'église Saint-Hubert, également dédiée à la Sainte Trinité. L'érection de la nouvelle paroisse a nécessité une longue procédure. En effet, pour la constituer, il a fallu extraire deux hameaux, Maréchères et Corberon, de deux paroisses limitrophes.
L'ascension sociale des Dauvet des Marêts se poursuit avec Gaspard, fils de Pierre, qui épouse Élisabeth Brûlart de Sillery, fille du chancelier de France. Gaspard Dauvet des Marêts occupe, de 1615 à 1618, la fonction d'ambassadeur de Louis XIII en Angleterre. Son fils Nicolas, en 1650, devient Grand Fauconnier de France, charge sans pouvoir mais encore prestigieuse. Il la transmet à ses descendants qui l'assument pendant près d'un siècle. Les Dauvet qui ont accolé le nom des Marêts à leur patronyme obtiennent l'érection de leur terres en Marquisat au XVIIIème siècle.

Le château des Marêts, pourvu d'une nombreuse domesticité, est alors un lieu privilégié de vie mondaine. La Grande Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV, ne dédaigne pas d'y faire étape et loue, dans ses Mémoires, la qualité de l'accueil qui lui est réservé.

Après la mort, sans enfant, en 1748, du marquis des Marêts, le domaine est vendu à Jean-Baptiste Pavée de Provenchères, puis revendu, en 1765, au marquis de Champcenest. Ce dernier se désintéresse du château, et est à l'origine de la plupart des destructions que subit l'édifice. La forteresse devient alors «la grande ferme», dans une campagne particulièrement touchée par l'exode rural du XXe siècle.

Blason de Jean Dauvet

Blason de Marthe de Rouvroy de Saint-Simon Sandricourt

Blason des Dauvet Des Marêts

Une commune rurale du plateau briard

La vie locale reste essentiellement marquée par l'exploitation des ressources locales et notamment par les activités agricoles. Ainsi l'essentiel de la population s'emploie (notamment au XIXème) à l'exploitation des terres de culture, à l'élevage et à l'exploitation des bois.

Cependant notons une certaine complexité de la vie rurale qui a longtemps associé à l'agriculture quantité de fabrications, qui utilisaient d'autres ressources locales: le fer, la pierre siliceuse, la pierre calcaire, l'argile, le bois etc., dont témoignent les nombreux toponymes locaux comme ferreux, la charonnerie, la tuilerie ou encore le moulin disparu de Corberon.

Aussi la physionomie des trois hameaux qui composent les Marêts est elle très marquée par la ruralité, ce qui offre un étonnant contraste avec les édifices d'architecture savante (notamment l'église) laissés par les Dauvet. En effet le tissu urbain très lâche et le bâti dénotent une très forte vocation agricole (indissociable de l'identité communale). La commune ne montre pas de bourg bien constitué ayant développé des fonctions urbaines et des ensembles bâtis plus denses et continus. Cela peu s'expliquer par la naissance tardive de la paroisse, ancêtre de la commune, et par la proximité de grands centres d'échange comme Provins.

Cadastre de 1836

A-2 Grand et petit patrimoine

De son riche passé, Les Marêts a hérité un intéressant patrimoine allant de monuments de premier ordre à de petits éléments qui ponctuent et animent son territoire.

L'église Saint Hubert *(Classée MH en 1920)*

Initialement sous le vocable de la Trinité, cet édifice de brique et pierre, dont la construction fut entamée à la fin du XVIe siècle, présente une conception et un plan des plus originaux qui en font un bâtiment hautement remarquable. L'église paroissiale des Marêts se compose d'une nef hexagonale cotonnée de chapelles rayonnantes et couverte d'un dôme couronné d'un lanternon laissant pénétrer une lumière zénithale dans l'édifice. Cette nef est précédée, à l'occident, d'une puissante tour-porche de plan carré portant un clocher de charpente pyramidal coiffé d'un lanternon octogonal. Il est probable, compte tenu du parti de symétrie de l'édifice, que celui-ci comportait une abside répondant au plan de cette tour. Plan technique et période de construction permettent de laisser imaginable une intervention du grand architecte de la Renaissance Philibert De l'Orme

Au XVIIIe siècle l'église a connu une reconstruction de son abside sous forme d'un long appendice s'achevant par un chevet à trois pans..

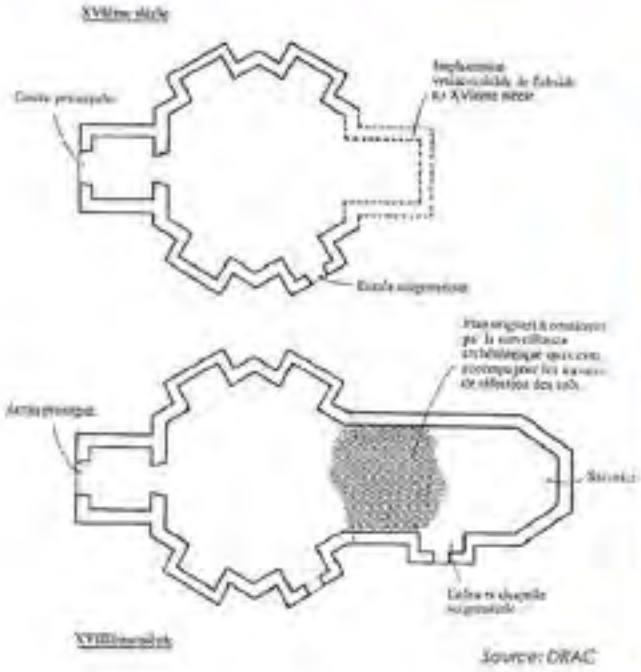

Source: DRAC

« au-delà de son plan et de ses volumes architecturaux, et bien que son abside du XVIème s. ne soit plus connue, le dessin sophistiqué de son portail occidental et la charpente à la Philibert de l'Orme qui recouvre sa rotonde en font un ouvrage réellement exceptionnel, directement issu des traités architecturaux et des expériences de construction les plus élaborées de la seconde moitié du XVIème s. . Le nom du concepteur auquel s'est adressé l'homme de cour qu'était Pierre Dauvet ne nous est pas parvenu. Toutefois, et malgré le volume particulier donné à la nef, qui apparente l'église aux bâtiments votifs italiens disposés sur plan centré, l'importance accordée au clocher qui domine l'ensemble du bâtiment et l'usage mixte de briques, de pierres et de parements enduits pour les façades, rattache manifestement l'église des Marêts à un maître d'oeuvre français. » (DRAC: J. Moulin - ACMH)

Syndicat des Écoles du Plateau

Réunion du 24 Janvier 2025

Le 24 Janvier 2025, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes d'Augers en Brie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard COGNYL, son Président en exercice.

Étaient présents : Gérard COGNYL (maire des Marêts), Jacques SIMONY (maire de Voulton), Christine BOULET (Maire de Courchamp), , Alain HANNETON (Maire d'Augers en Brie)

Et les représentants des communes de :

AUGERS EN BRIE : Pascal BANNE, Vincent MORIEUX

LES MARÊTS : Élisabeth COGNYL

RUPÉREUX : Virginie HUBLIER,

SAINT-HILLIERS : Maïté LOUIS, Hugo PIERRU

VOULTON : Magali CAGNIN

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Baptiste BENOIT ayant donné pouvoir à Alain HANNETON ; Flavien BLANCHARD (maire de Rupéreux) ayant donné pouvoir à Virginie HUBLIER ; Catherine GALLOIS (Maire de Saint-Hilliers ayant donné pouvoir à Hugo PIERRU ; Mickaël HUET ayant donné pouvoir à Gérard COGNYL ; Jacky GUERTAULT ayant donné pouvoir à Christine BOULET ;

Absents excusés : Sébastien BOBOEUF, , Jérôme DAVY,

Vincent MORIEUX a été désigné secrétaire de séance

En tout début de séance, Monsieur le Président demande à son Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à la demande de la Trésorerie de Provins. Cela concerne l'embauche en CDD d'Adeline BENOIT.

Accord à l'unanimité des présents et représentés pour cet ajout à l'ordre du jour.

Pour 16 dont 5 pouvoirs Abstentions 0 Contre 0

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 décembre 2024

Le compte-rendu de cette séance est adopté à l'unanimité

Pour 16 dont 5 pouvoirs Abstentions 0 Contre 0

2) Contrat en CDD d'Adeline BENOIT

Monsieur le Président expose qu'en vue de remplacer à compter du 06 Janvier 2025 Sabrina TURPIN, placée en disponibilité sans solde à la demande de l'intéressée, à compter du 01 Janvier 2025, il a engagé en CDD pour un mois à l'essai Adeline BENOIT par simple arrêté du Président alors que du fait de la mise en disponibilité de Sabrina TURPIN, le poste de cette dernière n'est pas fermé. La Trésorerie de Provins demande donc qu'il soit procédé à la création d'un nouveau poste sur la base du 1er échelon de l'échelle C1.

Accord à l'unanimité pour cette création.

Pour 16 dont 5 pouvoirs Abstentions 0 Contre 0

3) Débat et prise d'avis sur l'éventuelle dissolution du RPI « Syndicat des Écoles du Plateau »

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion en Sous-Préfecture en date du 16 décembre, il avait été préconisé par Monsieur le Sous-Préfet de réunir le Conseil Syndical du RPI pour débat et prise d'avis avant que les Conseils Municipaux de chaque commune adhérente se déterminent sur la dissolution ou non de ce RPI.

En l'état, il est constaté que 3 communes ont déjà délibéré : Augers en Brie et Courchamp en faveur de la dissolution et Voulton contre cette dissolution.

La commune de Rupéreux doit délibérer le 29 Janvier 2025 et la commune des Marêts le 30 Janvier 2025. Pas de date encore fixée pour la commune de Saint-Hilliers.

Un débat s'instaure alors sur les tendances des communes qui ne se sont pas encore prononcées et il apparaît possible que le résultat final soit à égalité, avec 3 communes pour la dissolution et 3 communes contre, ce qui ne permettrait pas cette dissolution.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient bien évidemment d'attendre les 3 décisions encore manquantes et souhaite que la commune de Saint-Hilliers procède rapidement à la convocation de son Conseil Municipal.

Il rappelle et souligne que chaque Conseil Municipal est souverain dans sa prise de décision, que chaque commune se détermine librement sans qu'il soit nécessaire de critiquer ce choix, et qu'en sa qualité de Président en exercice il effectuera le travail consécutif à la décision finale, quelle qu'elle soit.

4) Questions diverses

Néant

Séance levée à 19 h 30

COMMUNIC'ACTIONS MUNICIPALES

Anniversaires :

Sont à fêter du 15 Janvier au 14 Février, sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Marie-Claude LÉONARD née un 15 Janvier

Véronique CARRU née un 17 Janvier

Dominique COUSIN né un 22 Janvier

Sandrine CNEUDT née un 25 Janvier

Mohamed BENCHERGUI né un 27 Janvier

Claudine FAVREAU née un 29 Janvier

Charly MARTIN 11 ans le 05 Février

Thierry CARRU né un 07 Février

Georges DOS SANTOS né un 07 Février

Alexandra ESSENGUE née un 09 Février

Paul-Émile SAINT né un 12 Février

Carte du Provinois :

Je vous rappelle qu'elle est délivrée gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif d'adresse et d'une photo. Elle vous permet d'obtenir quelques réductions ici ou là, comme par exemple au cinéma ou dans le prix des locations de salles communales.

Communication :

Rémi Tillet nous raconte combine une mésaventure du quotidien peut aussi permettre de belles rencontres, pour peu que les interlocuteurs soient animés d'une âme citoyenne et solidaire Il faut garder espoir en l'humanité, malgré tout. C'est la leçon du jour !

Je vous le rappelle : n'hésitez pas à intervenir pour tout sujet ou critique de votre choix. Nos colonnes vous sont ouvertes. Souvenirs, photos, anecdotes, recettes ou autres, opinions diverses... Vous avez tous quelque chose à dire et ce Bulletin a été conçu pour cela.

RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = app.panneaupocket.com

A ce jour, 149 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1159 connexions ont été notées depuis le 01 Janvier 2025 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.

Décès :

Fin Décembre, le malheur s'est abattu sur la famille Picq du fait du décès accidentel à 24 ans de Gerry, fille de Frédéric et petite-fille de Jean, inhumée désormais dans notre cimetière communal. Les mots sont bien faibles eu égard à l'immensité de la peine ressentie par les proches. Nous ne pouvons que leur transmettre des messages de solidarité et d'encouragement en leur souhaitant le plus grand courage possible pour traverser cette dure épreuve.

Déchetterie :

Il est désormais de nouveau possible de prévoir un transport en déchetterie pour les personnes qui ne pourraient le faire elles-mêmes. Si cela vous intéresse, contactez – moi pour déterminer le jour possible ***mais ne mettez rien sur la voie publique avant d'en avoir eu l'autorisation .***

RPI :

Les Conseils Municipaux de chacune des 6 communes composant le RPI « Syndicat des Écoles du Plateau » doivent ces jours-ci se prononcer sur leur volonté de dissoudre ou non ce RPI. A ce jour et à ma connaissance, 4 Conseils ont délibéré et nous en sommes à 2 pour la dissolution (Augers en Brie et Courchamp) et 2 contre (Les Marêts et Voulton).

Pour dissoudre le RPI, il faut au moins 4 voix pour. En cas d'égalité à 3 partout, pas de dissolution.

Nous attendons les décisions de Rupéreux (a priori pour la dissolution) et de Saint-Hilliers.

Si le Syndicat est dissous cette année, nous travaillerons sur toutes les conséquences de cette dissolution pour la rentrée 2025 : affectation des élèves, devenir du personnel…mais le délai est un peu court à mon sens pour parvenir à satisfaire tout le monde en toute sérénité.

Si le Syndicat n'est pas dissous cette année, il va de soi que nous ne pourrons pas avancer longtemps et sereinement avec les divergences d'opinion actuelles. Il conviendra à mon sens de changer les statuts en cours, obsolètes à bien des égards, et d'imaginer une suite, sans regroupement avec les communes qui ne le désirent pas. L'objectif serait alors d'un changement d'importance pour la rentrée 2026, après avoir fait le point avec tous les intervenants volontaires à réunir (élus, personnel, parents élus, APEEP, enseignants) afin qu'au final chacune de ces entités ait une feuille de route acceptable.

Nouveaux Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30

Le Maire

Gérard Cognyl

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43

06 08 87 07 99

Site internet = lesmarets.com

01 64 01 93 81